

Présenté par  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**DÉSIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS  
ORGANISMES - MARS 2023**

## Sommaire

<a href="#">EXPOSÉ DES MOTIFS</a> .....	3
<a href="#">PROJET DE DÉLIBÉRATION</a> .....	5
<a href="#">ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION</a> .....	7
<a href="#">Annexe 1 - Conseil d'administration de la fondation Paris-Saclay Cancer Cluster</a> .....	8
<a href="#">Annexe 2 - CREFOP</a> .....	10
<a href="#">Annexe 3 - Remplacements</a> .....	12

# EXPOSÉ DES MOTIFS

## 1. Secteur Enseignement supérieur et recherche

### Conseil d'administration de la fondation Paris-Saclay Cancer Cluster (PSCC)

En application du décret du 20 septembre 2023 portant création d'une fondation de coopération scientifique et approbation de ses statuts, la fondation dénommée « Fondation PARIS-SACLAY CANCER CLUSTER » est constituée sous la forme d'une fondation de coopération scientifique, régie par les articles L. 344-11 à L. 344-16 du code de la recherche, par transformation de l'association dite « PARIS SACLAY CANCER CLUSTER », en application de l'article 20-2 de la loi du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat.

Conformément à ses statuts, le conseil d'administration de la fondation Paris-Saclay Cancer Cluster (PSCC) indique, par délibération n°2 du 6 novembre 2023 et par l'article 5 du règlement intérieur du 6 novembre 2023, que la Région Île-de-France siège au collège des collectivités territoriales de l'instance.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant et de son suppléant au scrutin majoritaire à deux tours.

## 2. Secteur Administration générale

### Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

En application des dispositions des articles L1411-4 et L1413-1 du CGCT, les Régions notamment créent une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de DSP ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Leur assemblée délibérante se prononce sur le principe de toute DSP locale après avoir recueilli l'avis de la CCSPL et statue au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Conformément à la délibération n° CR 2021-034 du 21 juillet 2021, la liste des représentants des associations locales suivantes est susceptible d'évoluer pour en ajouter de nouvelles ou prendre acte d'éventuelle volonté de retrait.

A la suite de l'élection du bureau de l'association France Nature Environnement Île-de-France (FNE IDF) lors du conseil d'administration du 28 mars 2023, une co-présidence a été mise en place.

Il est donc proposé de mettre à jour les représentants de l'association locale suivante (liste susceptible d'évoluer pour en ajouter de nouvelles ou prendre acte d'éventuelle volonté de retrait) :

- Monsieur Luc BLANCHARD et Madame Muriel MARTIN-DUPRAY, co-présidents de l'association France Nature Environnement Île-de-France (FNE IDF).

## 3. Secteur Emploi et formation professionnelle

### Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)

En application de l'article 13 de la délibération n° CR 2021-061 du 23 septembre 2021, il convient de procéder au renouvellement de cet organisme.

En application des dispositions des articles R6123-3, R6123-3-3 et 5 à 10 du code du travail, le

CREFOP est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi, ainsi que la cohérence des programmes de formation dans la région. Présidé conjointement par le préfet de région et le président de la Région, le CREFOP exerce ses missions en lien avec la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle. La région Île-de-France siège au CREFOP à raison de six représentants ou de leur suppléant, désignés à parité, nommés par arrêté préfectoral pour un mandat de trois ans, et dont trois siégeront également au bureau.

Il convient donc de procéder à la désignation, pour un mandat de trois ans, au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne, de six représentants et de leur suppléant dont trois siégeront au bureau du comité.

#### **4. Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes**

En application des articles L.4132-14 et 22 du code général des collectivités territoriales, et des articles 34 à 36 du règlement intérieur du conseil régional, il pourra être procédé à tous remplacements de représentants de la collectivité dans les organismes où celle-ci siège. Le cas échéant et selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale, la liste de ces remplacements sera annexée à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

## PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 27 MARS 2024

### DÉSIGNATION ET REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES - MARS 2023

Le conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la recherche ;

**VU** le code du travail ;

**VU** la loi du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat ;

**VU** le décret du 20 septembre 2023 portant création d'une fondation de coopération scientifique et approbation de ses statuts ;

**VU** la délibération n° CR 2021-034 du 21 juillet 2021 relative à la désignation et au remplacement des représentants du Conseil régional dans divers organismes ;

**VU** les statuts de l'association France Nature Environnement Île-de-France modifiés le 11 décembre 2021 ;

**VU** le règlement intérieur de la fondation Paris-Saclay Cancer Cluster (PSCC) adopté le 6 novembre 2023 ;

**VU** le rapport n°CR 2024-013 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

#### **Article 1 : Secteur Enseignement supérieur et recherche**

Désigne au **Conseil d'administration de la fondation Paris-Saclay Cancer Cluster (PSCC)** : un représentant et son suppléant au scrutin majoritaire à deux tours, tels que figurant en annexe 1 à la présente délibération.

#### **Article 2 : Secteur Administration générale**

Nomme à la **Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)** les représentants de l'association locale suivante (liste susceptible d'évoluer pour en ajouter de nouvelles ou prendre acte d'éventuelle volonté de retrait) :

- Monsieur Luc BLANCHARD et Madame Muriel MARTIN-DUPRAY, co-présidents de l'association France Nature Environnement Île-de-France (FNE IDF).

#### **Article 3 : Secteur emploi et formation professionnelle**

Désigne, à parité, au **Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)** : six représentants et leur suppléant dont trois siègeront également

au bureau, au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne, tels que figurant en annexe 2 à la présente délibération.

***Article 4 : Remplacement des représentants du conseil régional dans divers organismes***

Procède aux remplacements figurant en annexe 3 à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**

## **ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION**

## **Annexe 1 - Conseil d'administration de la fondation Paris-Saclay Cancer Cluster**

*Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°1.*

**Conseil d'administration de la fondation Paris-Saclay Cancer Cluster**

Désigne un représentant et son suppléant au scrutin majoritaire à deux tours :

M.

M.

## **Annexe 2 - CREFOP**

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°2.

**Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)**

Désigne, à parité, 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. <i>(Membre du bureau)</i>	M. <i>(Membre du bureau)</i>
M. <i>(Membre du bureau)</i>	M. <i>(Membre du bureau)</i>
M. <i>(Membre du bureau)</i>	M. <i>(Membre du bureau)</i>
M.	M.
M.	M.
M.	M.

## **Annexe 3 - Remplacements**

Annexe à compléter selon les propositions des groupes politiques composant l'assemblée régionale et telles que figurant dans le bulletin de vote n°3.

**BULLETIN DE VOTE N°3**  
**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS**  
**DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES**

**SCRUTIN DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 27 MARS 2024**

**RAPPORT CR 2024-013**

**DÉMISSIONS**

**CANDIDATURES**

***Île-de-France Construction Durable (IDFCD)***

Caroline PARMENTIER (RN)	Titulaire	
--------------------------	-----------	--

***Centre Hubertine Auclert - centre francilien pour l'égalité femmes-hommes***

Murielle MARTIN-CHAM (UDI)	Titulaire	
----------------------------	-----------	--

***EPA du Mantois Seine Aval (EPAMSA)***

Ghislaine SENEÉ (Eco)	Titulaire	
-----------------------	-----------	--